



Assemblée générale

Documents officiels

Cinquante-cinquième session

Supplément n° 49 (A/55/49)

3 septembre 2004

Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa cinquante-cinquième session

Rectificatif

Page 48, résolution 55/248, paragraphe 2

Le paragraphe doit se lire :

2. *Décide*, dans le cadre des dispositions transitoires, d'approuver l'option 1 figurant dans le rapport du Secrétaire général⁴⁵, en vertu de laquelle seul le mandat du Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud sera prorogé jusqu'au 30 juin 2006, tandis que les membres élus selon la procédure en vigueur seront rééligibles ;

⁴⁵ Ibid., par. 11.
